



Administration communale  
WINCRANGE

# AVIS

Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement a accordé l'autorisation suivante :

- n° 3/23/0181 du 09.11.2023, accordé à la

*CTI Systems sàrl pour la modification des installations (1/19/0471)*

Lieu d'exploitation : L-9779 Lentzweiler, 11, Op der Brémicht

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du tribunal administratif, appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Wincrange, le 14.11.2023

Le bourgmestre,



Lucien Meyers